

## Genre grammatical

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Genre\\_grammatical](https://fr.wikipedia.org/wiki/Genre_grammatical)

En linguistique, le **genre grammatical** est une caractéristique intrinsèque des noms, qui influe sur la forme de certains éléments satellites. Il divise les noms en catégories, limitées à deux ou trois pour les langues indo-européennes (généralement le masculin et le féminin avec parfois le neutre).

Selon les langues, le genre grammatical se distingue du genre lexical, appelé aussi classe sémantique, qui désigne un référent animé sexué. En français, le genre pour les êtres humains suit le sexe à quelques rares exceptions comme : «un laideron», «une ordonnance », « une sentinelle », « une vigie ». En allemand, *das Mädchen* (en français, *la fille*) a un genre grammatical neutre et un genre lexical féminin.

Selon Florencia Franceschina, sur un échantillon de 174 langues étudiées, environ un quart d'entre elles possédaient un genre ou une autre forme de classification nominale.

### Histoire

À la suite d'Aristote, Protagoras est considéré comme le premier à avoir identifié le genre grammatical comme catégorie et à avoir classé les noms en *masculins* (*ἄρρενα*), *féminins* (*θηλεα*) et *objets inanimés* (*σκεύη*) selon que le référent possède ou non un certain sexe.

La *Téchnē grammatikē*, un bref traité didactique de grammaire grecque que la tradition manuscrite attribue à Denys le Thrace (c. 170 – c. 90 av. J.-C.), disciple d'Aristarque de Samothrace (c. 215 – c. 143 av. J.-C.), contient l'exposé devenu classique :

« Il y a trois genres : le masculin (*ἀρσενικόν*), le féminin (*θηλυκόν*) et le neutre (*οὐδέτερον*). Certains en ajoutent deux autres : le commun (*κοινόν*) et l'épicène (*ἐπίκοινων*). »

### Genre naturel et accords en genre

Dans la majorité des langues qui connaissent les oppositions de genres, il n'existe qu'un nombre réduit de classes lexicales susceptibles d'exprimer un genre : ce sont généralement le nom, le pronom, l'adjectif, le déterminant et le participe, plus rarement le verbe (en arabe par exemple) et la préposition (par exemple dans les langues celtiques, qui comportent des prépositions conjuguées).

Parmi ces classes, une minorité possède un genre naturel, inné (et le plus souvent unique), tels le nom et le pronom : en allemand, *Frau* (femme) est féminin, *Mann* (homme) masculin et *Kind* (enfant) neutre.

Ces mots imposent leur genre aux mots fléchissables qui leur sont liés, ces derniers pouvant être le déterminant, l'adjectif ou le participe. Ces mots fléchissables s'accordent en genre avec les premiers car ils n'ont, isolément, pas de genre (bien qu'en pratique l'un des genres serve de genre non marqué. En français, c'est le masculin : on parlera de l'adjectif *beau* et

non *belle*). Leur genre est donc grammatical : un dictionnaire ne pourra ainsi pas fournir le genre d'un adjectif. Au contraire, il indiquera le cas échéant les différentes formes prises selon les genres : dans un dictionnaire de français, on indiquera à l'entrée *beau* que son féminin est *belle*.

L'accord se fait entre mots de l'énoncé fortement liés par le sens : dans *le beau chapeau et la petite ombrelle*, l'adjectif *beau* s'accorde en genre avec *chapeau*, au masculin. Le deuxième adjectif, *petit*, est au féminin, accordé qu'il est avec *ombrelle*. L'accord s'est fait en accord avec le sens : c'est bien le chapeau qui est beau et l'ombrelle qui est petite.

Chaque langue possède ses règles d'accord : dans les langues classiques (latin, grec ancien) puis dans nombre de langues-filles (français, espagnol, etc.), quand un même terme doit s'accorder en genre avec plusieurs mots, c'est le genre indifférencié, c'est-à-dire le masculin, qui s'applique. On dira « ils sont grands » en parlant d'enfants parmi lesquels il y a au moins un garçon : *ils* se met au masculin, de même que *grands*.

À noter toutefois qu'en grec ancien, en latin ainsi que dans le français oral (jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle), l'accord prépondérant semble avoir été l'accord de proximité. Ainsi, le verbe prenait la marque, d'abord en cas, genre et nombre, puis seulement en genre, du substantif le plus proche. Ainsi au XVII<sup>e</sup> siècle, on aurait dit « Le chat et la souris sont belles » et non « le chat et la souris sont beaux ». La règle de la primauté du genre masculin sur le féminin se développe au XVII<sup>e</sup> siècle dans une société inégalitaire et s'impose au XVIII<sup>e</sup> siècle depuis le postulat de l'abbé Bouhours qui affirme dans ses *Remarques nouvelles sur la langue française* écrites en 1675 que « lorsque les deux genres se rencontrent, il faut que le plus noble l'emporte ». Le grammairien Nicolas Beauzée complète dans sa *Grammaire générale* en 1767 : « le genre masculin est réputé plus noble que le féminin à cause de la supériorité du mâle sur la femelle ».

Les règles varient nettement en fonction de la langue. Ainsi, en arabe :

- le verbe s'accorde en genre à la 2<sup>e</sup> et à la 3<sup>e</sup> personne (grammaire) (alors qu'en français le verbe ne s'accorde pas avec le genre du sujet, sauf aux temps composés avec l'auxiliaire *être*). Notons qu'en arabe dialectal, par opposition à l'arabe classique, la 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> personne du pluriel au féminin ne s'emploient pas ; elles sont remplacées par celles du masculin ;
- les adjectifs et les verbes s'accordant à un nom pluriel représentant un « non doué de raison » se mettent au féminin singulier.

## Genre et mutations consonantiques

Dans les langues celtiques, le genre joue, au sein de certaines structures syntaxiques, un rôle dans les mutations consonantiques. Ainsi, en breton, la mutation du nom et celle du pronom après article, ainsi que la mutation de l'adjectif après un nom ou certains pronoms, dépendent du genre et du nombre. Par exemple, pour ce qui est du singulier, avec :

- un nom après article : *par* (mâle), *ur par* (un mâle), *parez* (femelle), *ur barez* (une femelle) ;

- un pronom après article : *trede* (troisième), *an trede* (le troisième), *an drede* (la troisième) ;
- un adjectif après un nom : *trist* (triste), *un istor trist* (une histoire triste, *istor* étant masculin), *un imor drist* (une humeur triste, *imor* étant féminin) ;
- un adjectif après un pronom : *bras* (grand, grande), *unan bras* (un grand), *unan vras* (une grande).

## Répartition des genres : arbitraire et biologie

La répartition des genres est souvent arbitraire et non motivée (ce n'est donc pas une classification purement sémantique) : si *mort* (arrêt définitif des fonctions vitales) est un mot féminin en latin ou en français, il est masculin en allemand (*der Tod*) ou en grec ancien ὁ θάνατος (*ho thánatos*) et moderne ο θάνατος (*o thánatos*). De même, rien dans la réalité, ne justifie que *table* soit féminin et *tableau* masculin : le signifié de ces mots n'est en effet aucunement lié avec la masculinité ou la féminité. De même *livre* (à lire) est masculin en français, neutre en allemand et féminin dans toutes les langues slaves. L'apprentissage d'une langue à genres nécessite donc celui du genre des mots, qui n'est forcément pas le même d'une langue à genres à l'autre, voire d'un dialecte à l'autre (par exemple : *job* est féminin en français québécois et masculin en français de France ; *boutique* est féminin en français standard et masculin en picard). Le genre d'un mot peut aussi changer avec le temps : *bouge* était féminin jusque vers le XVe siècle lorsqu'il désignait encore une bourse, puis est devenu masculin lorsqu'il a désigné un lieu.

Le genre peut cependant grammaticalement représenter le sexe : *le garçon, le verrat, Albert* (mots renvoyant à un référent masculin) ~ *la fille, la truie, Albertine* (mots renvoyant à un référent féminin). Ce cas de figure se limite principalement aux oiseaux domestiques et aux mammifères (parmi lesquels l'être humain donc aussi ses fonctions, métiers, prénoms... c'est-à-dire, à ce qui a un sexe), les autres êtres vivants sexués ont un seul nom pour l'espèce et il est arbitrairement décidé s'il est masculin ou féminin. On parle alors d'un genre « logique ».

En allemand la correspondance entre genre grammatical et *genre biologique* est assez faible : les trois genres peuvent être aussi bien employés pour les êtres animés que pour les êtres inanimés. De plus, une règle veut que tous les diminutifs soient neutres. « *Mädchen* » (« fille » au sens de *Jeune personne féminine*) et « *Fräulein* » (« Mademoiselle » en allemand) sont donc neutres. En conséquence, quand on dit « *das Mädchen* » dans une phrase et que l'on souhaite l'évoquer dans la phrase suivante avec un pronom, il est toléré d'employer *sie* (elle) mais la règle est d'employer *es* (pronom neutre).

En russe et en polonais, le fait qu'un mot soit masculin, féminin ou neutre est également aléatoire, mais est lié à la terminaison du mot en question. Ainsi, par exemple, les mots se terminant par « O » ou « E » sont neutres.

## Indication du genre

*Note : les transcriptions phonétiques, entre crochets, sont données en API. Les autres sont dans la transcription traditionnelle de la langue.*

Pour indiquer le genre des mots, les langues disposent de plusieurs possibilités :

- **lexicales** → pour une même notion donnée, il existe un lexème différent pour chaque genre :

- toujours en français, les termes ayant un genre naturel correspondant à un sexe (masculin pour un mâle, féminin pour une femelle) et fonctionnant en couples appariés ont le plus souvent une forme unique par genre. Par exemple, le féminin de *canard* n'est pas \**canarde* mais *cane*. De même pour *homme* ~ *femme*, *il* ~ *elle*, *celui-là* ~ *celle-là*, *sanglier* ~ *laie*, *verrat* ~ *truie*, etc. ;

Les noms d'animaux alternants en genre ne sont pas plus d'une vingtaine en français, et les noms de personnes comme *homme/femme* font partie du groupe restreint des identificateurs de base comme *frère/sœur* ou *fille/garçon*. Le lexique français de la dénomination humaine est composé de **milliers** de noms alternants en genre soit extérieurement par l'article, *un/une psychologue*, soit par la finale, souvent suffixale, *danseur/danseuse*, *directeur/directrice*.

- **morphologiques** → un morphème du mot indique son genre (comme personnes, un suffixe) :

- en français, **pour la grammaire traditionnelle**, le masculin est non marqué, c'est le féminin qui l'est, souvent par un -e écrit en fin de mot qui correspond à un « e caduc » permettant à la consonne finale, le cas échéant, de se faire entendre : *petit* [pəti] ~ *petit-e* [pəti(ə)], *sorcier* [sɔʁsjɛ] ~ *sorcière* [sɔʁsjɛʁ] ; dans de nombreux cas, il n'existe oralement plus aucune différence entre les deux genres (*fatigué* ~ *fatiguée*). On trouve même des ambiguïtés graphiques : *rapide* sert au masculin et au féminin. On parle dans ce cas de mots ou de formes épiciques.

Cependant, **un autre point de vue** peut être adopté, si l'on prend en considération non pas quelques exemples mais tous les adjectifs et tous les noms communs de personne du lexique français. **Pour les adjectifs**, on constate alors que près de la moitié se termine par -e comme *rapide*, *logique*, *optimiste*, moins d'un quart sont différenciés par la seule présence ou absence de -e (*vrai/vraie*, *clair/claire*), le reste alternant par la finale dont la prononciation change selon le genre (*voisin/voisine*, *actif/active*). Hors exceptions comptées, **pour les noms communs de personnes**, un tiers environ qui se termine par -e alterne en genre par l'article (*le/la collègue*), 6 % seulement alternent par présence absence de -e final (*ami/amie*, *principal/principale*). Pour le reste **le masculin est marqué morphologiquement** soit par une voyelle finale suivie d'une consonne muette (*écolier*, *commerçant*), soit par le suffixe -(t)eur (*vendeur*, *acteur*) ; pendant que **le féminin est marqué morphologiquement** par cette même consonne, sonorisée par le -e final, ou par les suffixes -euse ou -trice.

- en grec ancien, on peut identifier assez facilement le genre de certains mots : au nominatif singulier, les mots en -ος (consulter **Déclinaisons du grec ancien**) sont le plus souvent masculins (mais il existe de nombreux neutres appartenant à un autre modèle de déclinaison), ceux en -η -ē, -ᾶ ā ou -ᾷ -a féminins et ceux en -ον -on neutres. Dans d'autres cas, une voyelle longue dans la dernière syllabe au nominatif signale un masculin ou un féminin, par opposition à la même voyelle brève qui indique un neutre : ἀληθής **alēthés** (masculin et féminin) ~ ἀληθές *alēthés* (neutre), « vrai » ; en revanche, à certains cas la désinence ne permet pas de connaître le genre : à l'accusatif, un mot en -ον -on pourrait être masculin ou neutre ; au génitif pluriel des mots de la troisième déclinaison, la désinence -ων -ōn sert aux trois genres.

- ou syntaxiques → c'est par les règles d'accord que le genre est révélé :

- en français, les noms ne permettent pas toujours de savoir s'ils sont masculins ou féminins. *Arbre* pourrait être l'un ou l'autre. Le déterminant *un* dans *un arbre* indique cependant que le mot est bien masculin (au féminin, on aurait *une*). L'allemand fonctionne aussi souvent selon le même principe : dans *schönes Kind*, c'est l'adjectif *schön* mis au neutre de la déclinaison forte (suffixe -es) qui joue ce rôle tandis que *Kind* ne laisse rien présager de son genre. Avec un nom masculin, on aurait eu *schöner* et au féminin *schöne*.

Selon les langues, certaines catégories de mots peuvent avoir un genre marqué au singulier, mais non au pluriel. C'est notamment le cas :

- des déterminants en français : par exemple, les articles définis, *le* (masculin singulier), *la* (féminin singulier), *les* (masculin et féminin pluriel), les articles indéfinis, *un* (masculin singulier), *une* (féminin singulier), *des* (masculin et féminin pluriel).
- des pronoms personnels en breton : par exemple, les pronoms personnels indépendants, *eñ(v)* (masculin singulier), *hi* (féminin singulier), *i(nt)* (masculin et féminin pluriel), les pronoms personnels compléments d'objet direct et déterminants possessifs, *e* (masculin singulier), *he* (*c'h*) (féminin singulier), *o* (masculin et féminin pluriel).

## Langues sans genre

De nombreuses langues non indo-européennes, comme le basque, le finnois, l'estonien, le turc ou le hongrois, ne connaissent pas la catégorie du genre, bien que des oppositions puissent être marquées par les pronoms. En mandarin, elle est indiquée, à l'écrit seulement, par le pronom personnel de 3<sup>e</sup> personne (masculin : 他/féminin : 她) et, rarement, à la 2<sup>e</sup> (on distingue le masculin, le féminin, les animaux et le reste ; seule l'opposition *masculin/féminin/autres* est réellement productive ; à la 2<sup>e</sup> personne, l'opposition ne concerne que le *masculin/féminin*). La langue parlée ne fait cependant aucune distinction.

Certaines langues construites, comme le lojban ou le kotava ne marquent pas non plus le genre. En espéranto le genre n'est pas marqué, mais la distinction *mâle/femelle* se fait pour



Certaines langues, comme le danois, sont à quatre genres : le *masculin* ; le *féminin* ; le *neutre*, genre ni masculin ni féminin ; et le *commun*, genre « utilisé pour le masculin et féminin ensemble ».

D'autres, comme le russe, le grec moderne, l'allemand ou le slovène, sont à trois genres : le masculin, le féminin et le neutre.

Le protoroman avait trois genres, comme le latin ; mais toutes les langues romanes, sauf le roumain, n'en ont que deux : elles ont assimilé le neutre avec le masculin, même au pluriel. Certaines langues romanes connaissent quelques substantifs qui ont un genre au singulier et un autre au pluriel : le plus souvent, il s'agit de substantifs masculins au singulier mais féminins au pluriel, comme l'italien *braccio* (« bras ») dont le pluriel est *braccia*. En roumain, ces substantifs sont relativement nombreux et sont considérés comme d'un troisième genre souvent appelé *ambigène*.

En anglais, langue à deux genres, le genre tend à disparaître du lexique : le masculin et le féminin ne concernent que le pronom personnel singulier de la troisième personne et les possessifs.

D'anciennes langues indo-européennes tels le latin ou le grec ancien laissent comprendre qu'en indo-européen commun, l'opposition de genre concernait surtout une opposition du type *animé* (ce qui vit) ~ *inanimé* (ce qui ne vit pas) : en effet, dans de nombreux cas, le masculin et le féminin sont identiques et s'opposent ensemble au neutre. C'est d'ailleurs la seule opposition en hittite.

Des langues africaines, enfin, comportent un nombre beaucoup plus important de classes sémantiques pouvant être considérées comme des sortes de *genres*. Elles sont le plus souvent indiquées par les préfixes de classe.

## **Animéité (animé / inanimé)**

Cette dichotomie *animé* ~ *inanimé* se retrouve dans des langues modernes comme le danois, le suédois, ou le norvégien. On parlera alors d'une opposition entre le *genus commune* (masculin/féminin) et le *genus neutrum*. Le français connaît dans de rares cas une telle opposition : les pronoms *ceci* / *cela* / *ça*, *en* et *y*, par exemple, ne servent qu'aux inanimés. Par exemple : « Jean me plaît » → « **il** me plaît » ~ « boire du thé me plaît » → « **ça** me plaît » ; « je parle de Jean » → « je parle de **lui** » ~ « je parle de ma passion pour le thé » → « j'**en** parle » (noter que dans les cas de thématization par dislocation dans un registre courant, « j'en parle souvent, de lui » est tout à fait compréhensible) ; « je pense à Jean » → « je pense à **lui** » ~ « je pense à la déclaration de revenus » → « j'**y** pense »), de même que le pronom relatif *quoi* (« je ne sais **qui** » ~ « je ne sais quoi »).

Le slovène connaît aussi la distinction entre l'animé et l'inanimé mais exclusivement dans le cadre du masculin. On pourrait alors parler de quatre genres en cette langue : masculin animé, masculin inanimé, féminin et neutre. Le polonais possède cinq genres : masculin animé personnel, masculin animé impersonnel, masculin inanimé, féminin, neutre. La distinction entre eux se manifeste en morphologie et syntaxe. En ces deux langues slaves,

plusieurs cas marquent une désinence différente et les adjectifs s'accordent avec les substantifs selon que l'objet est animé (personnel) ou inanimé (impersonnel) :

Substantifs selon que l'objet est animé (personnel) ou inanimé (impersonnel) :

|          | Masculin                                       |                                |                               | Traduction  |
|----------|--|--------------------------------|-------------------------------|---|
|          | animé  |                                | inanimé                       |   |
|          | personnel                                      | Impersonnel                    |                               |   |
| polonais | <i>To jest<br/>dobry nauczyciel.</i>           | <i>To jest<br/>dobry pies.</i> | <i>To jest<br/>dobry ser.</i> | <i>C'est un bon professeur<br/>/un bon chien/du bon fromage.</i>              |
|          | <i>Widzę<br/>dobrego nauczyciela.</i>          | <i>Widzę<br/>dobrego psa.</i>  | <i>Widzę<br/>dobry ser.</i>   | <i>Je vois un bon professeur<br/>/un bon chien/du bon fromage.</i>            |
|          | <i>Widzę<br/>dobrych nauczycieli.</i>          | <i>Widzę<br/>dobre psy.</i>    | <i>Widzę<br/>dobre sery.</i>  | <i>Je vois des bons professeurs<br/>/des bons chiens / des bons fromages.</i> |
| slovène  | <i>To je<br/>dober učitelj/dober pes.</i>      |                                | <i>To je<br/>dober sir.</i>   | <i>C'est un bon professeur<br/>/un bon chien/du bon fromage.</i>              |
|          | <i>Vidim<br/>dobrega učitelja/dobrega psa.</i> |                                | <i>Vidim<br/>dober sir.</i>   | <i>Je vois un bon professeur<br/>/un bon chien / du bon fromage.</i>          |

En polonais, les masculins personnel et impersonnel animé sont confondus au singulier, et les masculins impersonnel animé et inanimé sont confondus au pluriel.

Plus éloignée, une langue comme le nahuatl n'oppose aussi que les animés aux inanimés ; fait notable, seuls les animés varient en nombre. Les langues algonquiennes, dont le cri, possèdent des genres *animé* et *inanimé*, qui démontrent cependant la même distribution arbitraire que le genre en français ; par exemple, les substantifs, généralement des mots cris comme *mi:nis* (« petit fruit ») est inanimé, mais le mot *ospwa:kan* (« pipe ») est animé.

En algonquin, le genre animé concerne toutes les vies animales ou ce qui a de l'importance aux yeux des Algonquins. Quelques exemples : un homme, un orignal, des arbres, certains fruits, le tonnerre, la glace, la neige, les astres, les peaux, les pipes. Quant au genre inanimé,



il concerne tout ce qui n'a pas de vie et peu d'importance aux yeux des Algonquins. Quelques exemples : un avion, un château, un canon. Un arc et un aviron ont le privilège de faire partie du premier genre.

## **Genre et égalité des sexes**

Comme on l'a vu le genre n'est pas strictement lié au sexe. Il n'en reste pas moins que dans les langues qui possèdent un genre, ce genre recoupe l'opposition de sens *mâle-femelle* quand il s'agit d'être animés sexués (dont les êtres humains). De là, la représentation de l'opposition *masculin-féminin* comme renvoyant à la répartition des sexes, une représentation qui est lourde de conséquences sur le plan social (occultation du rôle joué par les femmes sur la scène publique, résistances psychologiques à la candidature à des postes offerts au masculin, etc.).

Aux États-Unis, le désir d'employer un discours non sexiste incite certains auteurs à employer le féminin à propos d'une personne dont le genre est indéterminé dans le contexte (le lecteur ou la lectrice, un auteur quelconque hypothétique, etc.) :

Exemple : *When you find value assumptions, you know pretty well what a writer or speaker wants the world to be like – what goals she thinks are most important ; but you do not know what she takes for granted (...)*

En Allemagne comme dans d'autres pays, pour limiter l'usage du masculin générique et mettre en lumière l'imaginaire qui en découle, des personnes utilisent également le féminin générique.